



**RAPPORT DE TRANSPARENCE DU BURKINA FASO RELATIF A LA CONVENTION
SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI, DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET DU
TRANSFERT DES MINES ANTIPERSONNEL ET SUR LEUR DESTRUCTION**

Avril 2024



RAPPORT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 7

Etat partie : Burkina Faso

Date de présentation du rapport : 30/04/2024

Renseignements pour la période : 1^{er} janvier 2022 - 31 décembre 2023

Autorité à contacter : Le Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de contrôle des Armes (SP CNCA)

03 BP 7027, Ouagadougou 03, Burkina Faso

Téléphone : +226 25 38 81 97



EXPOSE CONCIS DES CIRCONSTANCES QUI ONT CONDUIT A L'INSTALLATION DE MINES ANTIPERSONNEL DANS LES ZONES MINEES PLACEES SOUS LA JURIDICTION OU LE CONTROLE DU BURKINA FASO

Le Burkina Faso est l'un des 122 Etats signataires de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Le 16 septembre 1998, il devenait le 40^{ème} pays à ratifier la Convention entraînant ainsi son entrée en vigueur six mois plus tard le 1^{er} mars 1999.

En 2000, le Burkina Faso a remis un rapport de transparence initial dans lequel il indiquait ne pas être affecté par les mines antipersonnel et ne pas avoir de stocks de mines antipersonnel.

En 2001, le Burkina Faso émettait un décret présidentiel contenant des mesures d'application nationales pour prévenir et réprimer toute activité interdite au Burkina Faso dans le cadre de la Convention, mettant ainsi en œuvre l'article 9 de la Convention.

Depuis 2015, le Burkina Faso est confronté au terrorisme qui a entraîné l'utilisation par les Groupes armés terroristes de mines antipersonnel de nature improvisée. En dépit de ses efforts constants de respect et de mise en œuvre des obligations qui le lie à cet important accord, le fléau desdits engins explosifs majoritairement déclenchés par les victimes elles-mêmes demeure présent.

Les attaques par EEI ont touché majoritairement les régions du Sahel, de l'Est, du Centre-Nord, du Nord, de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, du Centre-Ouest et du Centre-Est. Cependant, aujourd'hui, la menace EEI tend à toucher d'autres régions du territoire.

En plus de leur extension sur le plan géographique, les EEI touchent les populations civiles dont le nombre de victimes ne cesse de croître. De 2017 au 1^{er} mars 2024, le Burkina Faso a enregistré environ 729 incidents liés aux EEI. Ces incidents ont fait 1433 victimes, dont 713 morts et 720 blessés.



❖ ZONES OU LA PRESENCE DE MINES ANTIPERSONNEL EST AVEREE OU SOUPÇONNEE

Le contexte actuel, caractérisé par une menace dirigée de plus en plus contre les populations civiles afin d'empêcher tous déplacements de celles-ci, rend complexe le suivi des incidents. Il est donc difficile de faire des Enquêtes Non Techniques (ENT) et des Enquêtes Techniques (ET) pour une cartographie précise des incidents (Explosion, découvertes, cache et neutralisation).

Concernant les incidents liés aux engins explosifs improvisés et en période de conflit il serait difficile de faire une cartographie comme nous le connaissons en déminage humanitaire. Cependant, un suivi des incidents comme il est le cas permet d'avoir une idée sur la menace, les types d'incidents pouvant être rencontrés dans chaque zone et aussi les zones les plus menacées selon les statistiques.

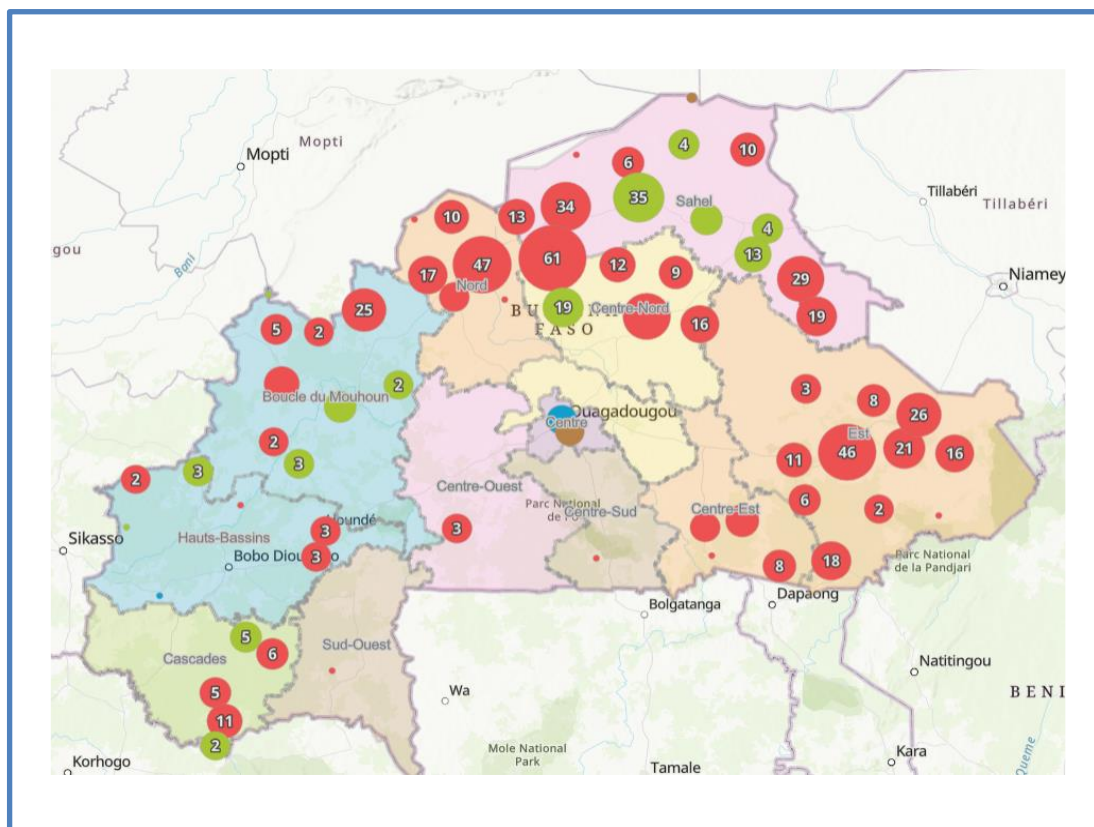
Jusqu'à présent, les EEI ne sont pas utilisés comme les mines conventionnelles pour réaliser des champs de mines. Cependant, il a été constaté la présence de 2 à 3 EEI voire un peu plus dans une zone mais cela ne saurait constituer un champ de mine. Également, les EEI sont utilisés sur les axes de ravitaillement ou sur les axes empruntés par les FDS, ou aux alentours des zones de vie des populations civiles. Les engins sont découverts par les Forces de Défense et de Sécurité en opération ainsi que les populations civiles elles-mêmes.

Région	Nombre d'incidents
Sahel	197
Est	164
Centre Nord	123
Nord	86
Boucle du Mouhoun	65
Centre-Ouest	04
Centre-Est	22
Centre-Sud	01
Centre	05



Cascades	44
Hauts Bassins	14
Sud-Ouest	04
Total	729

Cartographie des incident EEI au Burkina Faso



❖ MECANISMES NATIONAUX DE COORDINATION MIS EN PLACE POUR TRAITER DE LA MENACE LIEE AUX EEI

- Plusieurs départements ministériels et institutions publiques, de par leurs attributions, interviennent dans la lutte contre les EEI et contribuent à la promotion de la paix au Burkina Faso :

Structures étatiques :

- **La Primature** : Elle assure la coordination de l'action gouvernementale. Sur le volet spécifique du contrôle des armes et de la lutte contre les EEI, la Primature dispose en son sein le SP-CNCA. Cette structure prend en charge



le contrôle des armes et la mise en œuvre des instruments juridiques sous régionaux, régionaux et internationaux y relatifs.

- **Le SP-CNCA** est l'autorité nationale de lutte antimines. Elle dispose d'un cadre d'échange autour de la problématique des EEI en l'occurrence le Groupe de travail de lutte anti-mine (GTLAM) qui regroupe les acteurs étatiques, des Organisations non gouvernementales et des organismes internationaux en vue de la coordination des actions de lutte antimine au plan national. Le Groupe de travail est composé du SP-CNCA ; du Génie Militaire ; du ministère en charge de l'Action humanitaire, de UNMAS, de Mine Advisory Group (MAG) ; de Humanité Inclusion (HI) ; de l'UNICEF ; du Conseil danois pour les Réfugiés (DRC); etc.
- Le **ministère en charge de la Défense** et le **ministère en charge de la Sécurité** sont chargés de la mise en œuvre et du suivi de la politique et de la stratégie en matière de sécurité nationale. Le ministère de la défense au début de la problématique EEI était la seule structure disposant de personnel qualifié pour faire face à la menace.
- Les autres ministères impliqués dans la lutte contre les EEI sont les ministères en charge de la Santé, de la Décentralisation, de l'Environnement, de l'Economie, de la Justice, du Commerce, de l'Agriculture, du Genre et de l'Action Humanitaire, des Mines et Carrières, des Affaires Etrangères, des Transports, de l'Enseignement Supérieur, etc.

Structures non étatiques :

- **Les organisations de la société civile (OSC)** : Certains acteurs de la société civile assurent, en plus du plaidoyer, la veille citoyenne et mettent en œuvre des actions novatrices en faveur des domaines tels que l'éducation aux risques des EEI, l'assistance aux personnes en difficultés y compris les victimes des EEI, la santé et la promotion du genre. Les OSC nationales et internationales ainsi que les organisations à base communautaire (OBC) et les Coordinations Féminines contribuent entre autres à la mobilisation sociale, à l'information, à l'éducation citoyenne, à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des politiques, stratégies et programmes en lien avec la question sécuritaire.



- **Les communautés de base** : elles sont impliquées dans les actions de lutte contre les EEI. A ce titre, elles bénéficient d'actions de sensibilisation et d'éducation aux risques.
- **Les partenaires techniques et financiers (PTF)** : accompagnent l'Etat dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques. Ils apportent leurs appuis sur le plan technique et financier à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les EEI et à la formation.

➤ **STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LES EEI**

L'élaboration de la Stratégie nationale de lutte contre les EEI s'inscrit dans la vision du Burkina Faso de réduire les incidents relatifs aux EEI au sein des communautés et de contribuer à réunir les facteurs d'un retour des populations dans leurs localités.

La stratégie apparaît également comme un engagement du Burkina Faso à respecter les dispositions de la Résolution 72/36 adoptée par les Nations unies le 4 décembre 2017 en vue de lutter contre la menace que représentent les Engins explosifs improvisés.

La stratégie vise en outre à respecter les Conventions internationales relatives aux mines antipersonnel, au Droit de l'homme et au Droit humanitaire international. Elle s'inscrit aussi dans le processus visant à adapter les politiques de sécurité aux défis actuels liés au terrorisme.



❖ INFORMATIONS SUR LES NORMES NATIONALES DE LUTTE ANTIMINES MISES EN PLACE, Y COMPRIS DES INFORMATIONS SUR LES EFFORTS ENTREPRIS POUR ASSURER QUE LES NORMES SOIENT A JOUR AVEC LES DERNIERES NORMES INTERNATIONALES DE LA LUTTE ANTIMINES

Douze normes nationales de lutte antimines ont été validées :

- NOBAM1 : Glossaire des termes et définitions ;
- NOBAM2 : Education aux risques des engins explosifs ;
- NOBAM3 : Gestion de l'information et rédaction des rapports ;
- NOBAM4 : Accréditation des organisations d'éducation au risque des engins explosifs ;
- NOBAM5 : Enquêtes non technique ;
- NOBAM6 : Liaison Communautaire ;
- NOBAM7 : Assistance aux victimes ;
- NOBAM8 : Procédures d'allocation des taches ;
- NOBAM9 : Neutralisation et Destruction des Engins Explosifs (NEDEX) ;
- NOBAM10 : Lignes Directrices de planification Nationale de Destruction des Stocks ;
- NOBAM11 : Lignes Directrices sur les systèmes de détection par animaux (SDA) ;
- NOBAM12 : Neutralisation des Engins explosifs.

En plus des informations sur la gestion de l'information fourni par la NOBAM3, il existe un numéro vert pour enregistrer les informations sur le terrorisme et sur les EEI à la CNCA.

❖ EFFORTS MENES POUR IDENTIFIER LES ZONES OU LA PRESENCE DE MINES ANTIPERSONNEL EST AVEREE OU SOUPCONNEE ET DETRUIRE TOUTES LES MINES ANTIPERSONNEL CONTENUES DANS CES ZONES

- **Les zones où la présence des EEI est avérée ou soupçonnée sont identifiées principalement par :**



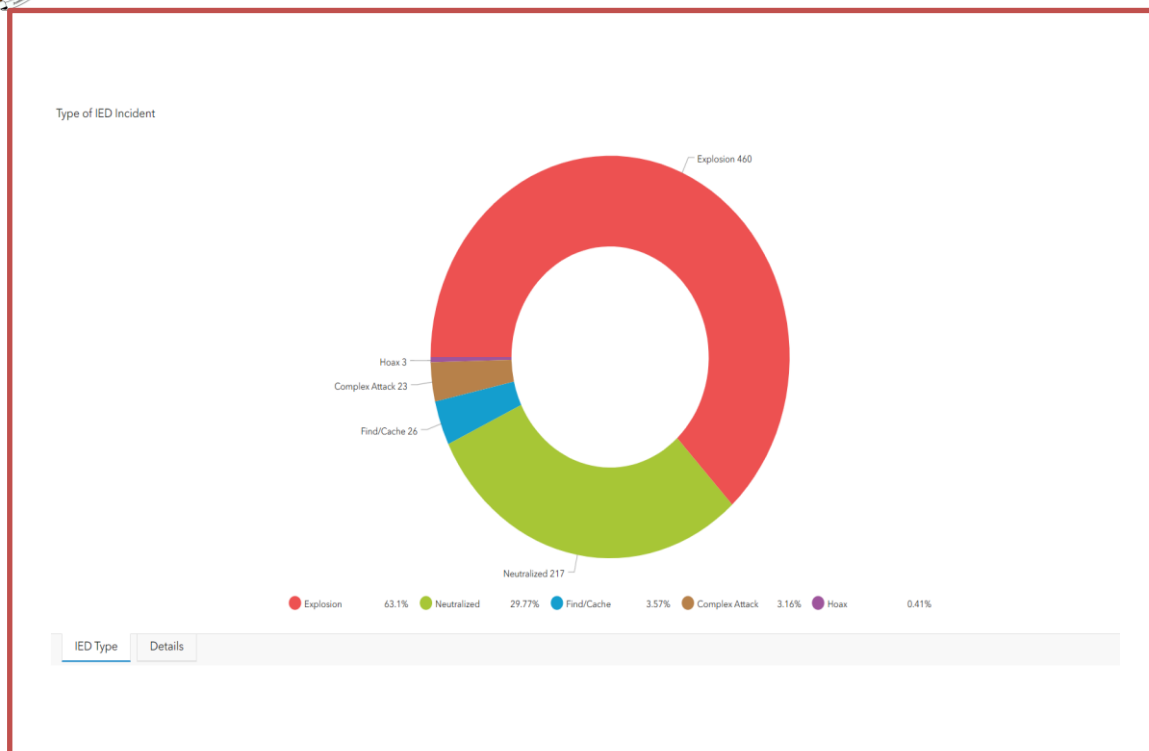
- La Sensibilisation des Forces de Défense et de Sécurité sur l'identification des menaces liées aux EEI ;
 - La Formation sur la recherche et la détection des EEI ;
 - La Formation des EOD et éléments DEST-EEI ;
 - Les Enquêtes Techniques ;
 - L'Education aux risques des communautés ;
 - Les Enquêtes Non Techniques.
- **La collecte d'informations et de données** sur les incidents est effectuée par les forces de défense et de sécurité et certaines organisations humanitaires à travers leurs relais communautaires.

Les difficultés dans la collecte des données se situent essentiellement au niveau de la remontée des informations venant des relais communautaires et de la vérification de leur fiabilité.

Les données provenant des différentes sources sont vérifiées, traitées et centralisées périodiquement dans la base de données.

❖ RESULTATS DES OPERATIONS, VENTILES PAR EMPLACEMENT GEOGRAPHIQUE, ZONES DECLASSEES PAR UNE ETUDE NON TECHNIQUE, ZONES REDUITES PAR UNE ETUDE TECHNIQUE ET ZONES TRAITES PAR UN DEMINAGE, AINSI QUE LE NOMBRE D'OBJETS TROUVES ET DETRUIES. TABLEAUX EN ANNEXE RECENSANT LES RESULTATS DU PROGRAMME

Il est difficile dans le contexte actuel de la collecte de l'information sur les incidents EEI au Burkina Faso de fournir des informations désagrégées. Toutefois, le taux de neutralisation de 2017 à mars 2024 est de 29,77% soit 217 incidents sur 729.



❖ **ACTIVITES D'EDUCATION AUX RISQUES POSES PAR LES MINES ET DE REDUCTION DE CES RISQUES**

L'Etat burkinabè à travers les **FDS**, le **ministère de la communication**, le **SP/CNCA**, les **ONG nationales et internationales** mènent des séances d'éducation aux risques sur les engins explosifs avec un accent particulier mis sur les EEI au profit des populations.

A ce titre la CNCA en tant qu'autorité nationale sous l'appui technique d'UNMAS/BF a mis en place le **GTLAM** afin d'harmoniser les messages d'EREE à délivrer aux populations et aussi de coordonner les actions des acteurs sur le terrain. Cela a permis l'élaboration et l'adoption de message clés pour les Spots et les Microprogrammes au profit des adultes et des enfants. Aussi, des Flyers avec des messages clés au profit des adultes et des enfants ont été adopté par le **GTLAM**. Certains outils comme la boîte à image, des cours d'EREE sont en cours d'élaboration.

Actuellement, les séances d'éducation aux risques des EEI sont faites dans les zones touchées par la menace des EEI, sur les sites des PDI, les populations hôtes



et l'Etat fait des campagnes via la télévision nationale et sur certaines radios rurales.

Les femmes et les jeunes sont le plus souvent les agents sensibilisateurs dans le cas du Burkina Faso. En effet, une femme sensibilisée sur les EEI c'est une famille, une communauté qui est sensibilisée. Elles savent faire taches d'huile. Aussi, les jeunes qui sont en général les plus instruits et les plus actifs de la société contribuent à cet égard de façon significative au programme d'éducation aux risques des EEI.

Statistiques des sessions d'Educations aux risques

Organismes	Régions	Bénéficiaires		Total
		Femmes	Hommes	
UNMAS	Boucle du Mouhoun	1489	2396	3885
	Est	20360	31087	51447
	Sahel	50018	52900	102918
	Nord	1216	2047	3263
MAG	Centre	29	73	102
	Centre-Est	05	24	29
	Centre-Sud	07	19	26
UNMAS ; MAG	Centre-Nord	17704	27059	44763
UNICEF. HI. DRC	Boucle du Mouhoun ; Sahel ; Est ; Nord ; Centre-Nord	206906	178458	385364
Total		297734	294063	591797

Les tâches d'éducation aux risques sont distribuées par le Secrétariat Permanent de la Commission nationale de contrôle des armes.



➤ **DIFFICULTES RENCONTREES DANS L'APPLICATION DE LA CONVENTION**

Les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de la Convention se résument du fait que la lutte antimine particulièrement pour ce qui concerne les Mine antipersonnel de type improvisés est un domaine nouveau pour le Burkina Faso. Par conséquent, la quasi-totalité des structures nationales œuvrant dans l'application de la Convention manquent de ressources matérielles, financières et d'une formation adéquate.

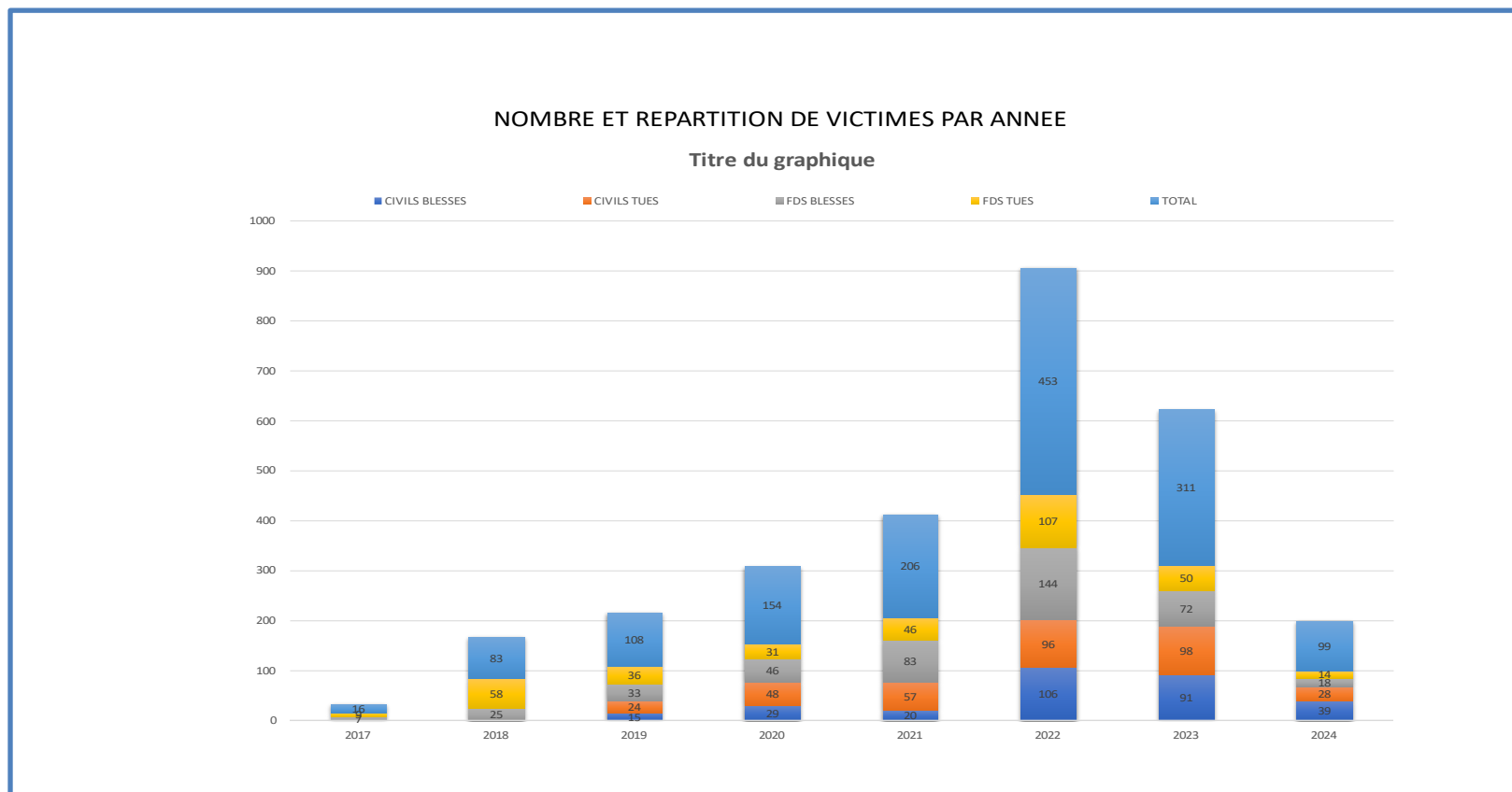
❖ **COOPERATION ET ASSISTANCE**

En dépit des efforts déployés au niveau national avec l'accompagnement des partenaires techniques et financiers pour la formation et l'équipement des acteurs nationaux, le besoin en assistance demeure nécessaire pour une meilleure mise en œuvre de la Convention.



➤ ASSISTANCE AUX VICTIMES

Les informations collectées pour ce qui concerne les victimes sont organisées selon le diagramme joint ci-dessous. Il porte sur l'évolution de 2017 à 2024 du nombre de victimes ainsi que leur statut (civiles et non-civiles)





Les déficiences les plus fréquentes chez les victimes blessées sont :

- Les lésions traumatiques des membres inférieurs avec ou sans amputation
- Les lésions traumatiques des membres supérieurs avec ou sans amputation
- Les lésions abdomino-thoraciques
- Les lésions du vertébro-médullaires ;
- Les Traumatismes crânio-facial
- Le Traumatisme psychologique
- Les blasts.

Les principaux besoins et les défis rencontrés dans la mise en œuvre de l'assistance aux victimes :

Un dispositif de prise en charge des victimes existe au niveau national mais manque de synergie, de moyens (matériels, financiers, humains) pour son opérationnalisation. Aussi, les victimes sont prises en charges en tant que victimes du terrorisme et une spécification n'est pas faite pour les cas particuliers de victimes par Engin explosifs.

Ainsi les besoins et défis se résument ainsi qu'il suit :

- **Soins de santé :**
 - Directives de prise en charge gratuit des victimes du terrorisme ;
 - Existence de mécanismes et de dispositifs de prise en charge médical, chirurgical et psychologique ;
 - Existence de mécanisme de mitigation des coûts de prise en charge ;
 - Faible résilience du système de santé ;
 - Diminution de l'accessibilité aux soins et services de santé ;



- Insuffisance de ressources financières ;
- Non prise en compte des indicateurs spécifiques sur les EEI dans la pratique médicale.
- Etc.
- **Réadaptation physique :**
 - Offre de soin de rééducation et de réadaptation insuffisante ;
 - Insuffisance de ressources humaines qualifiées ;
 - Insuffisance de la répartition géographique des soins de rééducation et réadaptation ;
 - Absence de mécanisme de réadaptation à base communautaire.
- **Soutien psychologique et psychosocial :**
 - Offre de soin de soutien psychologique et psychosocial insuffisante ;
 - Insuffisance de ressources humaines qualifiées ;
 - Insuffisance de ressources financières.
- **Inclusion sociale et économique :**
 - Stratégie Nationale de relèvement des personnes déplacés internes et des communautés d'accueil 2023-2027 ;
 - Initiative de retour volontaire ;
 - La contribution de certaines ONG et associations par la mise en œuvre de programmes de formation professionnelle et accompagnement financier des victimes et des personnes affectées notamment les femmes et les enfants.
- **Sécurité et protection :**
 - Mise en place de site sécurisé pour l'accueil des Personnes Déplacées Interne ;
 - La sécurisation des convois humanitaires et des déplacements des populations civiles.